



Association communautaire du Lac Malaga inc.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au Carrefour d'Austin le samedi 31 mai 2025, à 9h00

(Version non adoptée en assemblée générale)

1. Mot d'ouverture et adoption de l'ordre du jour

La réunion a débuté à 9h10. Le président, Claude Desrosiers, ouvre l'assemblée devant quelque 50 personnes et constate qu'il y a quorum avec 34 membres ayant le droit de vote et 5 procurations.

M. Desrosiers souhaite la bienvenue à tous.tes et demande aux personnes qui sont membres depuis moins de 5 ans de se présenter.

M. Desrosiers demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Patrice Crevier (127) et appuyée par M. Glenn Hewus (77).

2. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2024

M. Desrosiers demande s'il y a des modifications à apporter au compte rendu de l'assemblée générale 2024. Aucune modification n'est demandée. L'adoption du compte rendu est proposée par M. Glenn Hewus (77) et appuyée par Mme Louise Bergeron (9).

3. Mot du président

Pour commencer, M. Desrosiers présente les membres du CA pour 2024-2025 :

- Claude Desrosiers, Président
- David Tracy, Vice-Président
- Linda Crevier, Trésorière
- Diane Séguin, Secrétaire
- Marcel Martineau, Directeur du chemin
- Anne Boissonneault, Directrice Environnement

M. Desrosiers explique que la CA a décidé de procéder différemment cette année. Tous les points discutés se trouvent dans une présentation Powerpoint qui est projetée tout au long de l'assemblée. Ce document est annexé au présent compte rendu.

M. Desrosiers énumère les sujets qui font partie du mandat de l'association :

- Protéger le lac et son environnement
- Entretien le chemin
- Défendre les intérêts des membres de l'association
- Créer une synergie dans la communauté (2025)
- Répondre aux nouvelles attentes de la communauté (2025)

- **Réalisations – Plan d'action 2024**

M. Desrosiers énumère les différentes actions réalisées en 2024 (plan d'action 2024). Ces actions seront détaillées par les différents responsables, aux points suivants.

- **Implication des membres**

M. Desrosiers mentionne le travail effectué tant par les membres du CA que par les bénévoles impliqués dans les différents sous-groupes.

- **Finances**

M. Desrosiers mentionne l'augmentation du fonds de réserve amorcée en 2024, à la suite des préoccupations exprimées par les membres de l'assemblée annuelle de 2024. Les actions que le CA propose de prendre seront expliquées au point numéro 7.

- **Plan d'action 2025**

M. Desrosiers énumère les différentes actions que le CA prévoit réaliser en 2025 :

- Revue des règlements et statuts de l'association
- Réévaluer les assurances de l'association
- Loi 25 sur la *Protection des renseignements personnels*
- Politique sur l'engagement éco-responsable
- Projet d'utilisation du terrain 28 chemin du lac (Fondation LacS)
- Étude de réalisation et budgétaire des travaux des fossés, ponceaux et ruisseaux
- Modernisation du logiciel de données (Access)
- Impliquer des membres supplémentaires au bénévolat
- Planifier des ateliers éducatifs environnementaux
- Étude sur les possibilités d'augmentation des sources de revenu
- Participation à Fleurons du Québec
- Créer un dessin électronique du chemin

4. Environnement

M. Martineau nous parle de plusieurs sujets en lien avec l'environnement au lac Malaga.

- **État du lac – Analyses effectuées par RAPPEL en 2024**

En 2024, la firme RAPPEL a effectué des analyses de la qualité de l'eau de baignade et à la fosse. Les résultats au niveau de la fosse sont similaires aux années antérieures. Le lac sur la base de ces analyses est caractérisé comme oligo-mésotrophe (claire). La qualité de l'eau pour la baignade a été analysée à 3 reprises (juin, juillet et août) et elle est considérée excellente.

- **Réalisations du Comité d'environnement en 2024 :**

- Mesure de la transparence
- Demande au fonds vert pour la réalisation du portrait du lac
- Participation à différentes rencontres sur l'environnement:
 - RALMA
 - RAPPEL - colloque sur l'eau
- Gril: l'eau douce dans tous ses états
- CCE : rendez-vous climatiques

- Rencontres des résidents (42 visitées sur 89) par les bénévoles du comité. Thèmes discutés:
 - Bande riveraine
 - Les règles de conduites à la navigation 7/7/7
 - Remise des affichettes : « As-tu lavé ton embarcation ? »
- **Suivi auprès des organismes auxquels nous sommes membres:**
 - COGESAF (Conseil de la gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière st-François)
 - CREE (Conseil régional de l'environnement de l'Estrie)
 - FQDLC (Fédération Québécoise de la défense des lacs et cours d'eau)
 - MCI (Memphrémagog conservation)

M. Normand Bruneau, membre bénévole, explique son rôle en tant que « sentinelle du lac ». Ses 2 principales tâches sont :

- Prendre des lectures de la transparence de l'eau et les rapporter au RSVL
- Faire des observations pour détecter des anomalies et en faire un rapport à COGESAF
- **Protection des bandes riveraines**
 - En 2024 la municipalité d'Austin a effectué une caractérisation des bandes riveraines
 - 82 Bandes riveraines du lac Malaga furent inspectées
 - 66% sont conformes (54)
 - 15% nécessitent des correctifs mineurs (12)
 - 19% sont non conformes
 - À l'été 2025, la municipalité va effectuer des inspections des bandes riveraines non conformes
- **Expertise - Portrait du lac**

M. Martineau explique que la municipalité d'Austin a accepté notre demande de subvention pour effectuer une expertise en 2025 afin d'obtenir le portrait de la santé du lac et ainsi mieux comprendre les facteurs qui peuvent l'influencer. L'organisme RAPPEL a été mandaté pour procéder à l'expertise.

- **Plan d'action 2025 – Comité environnement**
 - Visite des résidents
 - Ateliers – causeries
 - Observation des huards

Questions/Commentaires:

- 1) M. Michel Julien (99) s'informe sur le lavage des embarcations

Rép : M. Martineau répond que toute embarcation provenant de l'extérieur doit être lavée avant d'être mise à l'eau. Il n'est pas nécessaire de le faire pour les embarcations qui ne sont pas déplacées et qui sont toujours au lac. Il est fortement suggéré de proposer aux visiteurs d'utiliser les embarcations déjà sur place. Au besoin, ne pas hésiter à emprunter des embarcations aux voisins

- 2) M. John Burn (197) demande quelle est la profondeur du lac
Rép : Environ 9 mètres (30 pieds)
- 3) M. Tony Porowski (61) demande s’il y a des plantes envahissantes dans le lac
Rép : Non, il y a des plantes indigènes mais pas de plantes envahissantes
- 4) M. Michel Julien (99) se dit inquiet à l’effet que des gens du chemin puissent accéder au lac
Rép : M. Martineau mentionne qu’on pourrait éventuellement identifier les embarcations appartenant aux membres
- 5) M. Mariusz Suchorski (171) demande quelle est la largeur conforme pour l’ouverture d’un passage dans la bande riveraine
Rép : La réponse est 5 mètres en diagonale
- 6) M. Tony Porowski (61) demande des informations concernant les fosses septiques non conformes et l’impact sur la qualité de l’eau
Rép : M. Martineau répond que la municipalité envoie des avis à tous les propriétaires qui ont une fosse septique de plus de 35 ans. Ces propriétaires doivent fournir une expertise démontrant la conformité de leur installation. La municipalité refuse de divulguer les informations concernant les installations non conformes ou non
- 7) M. Michel Julien (99) indique qu’il a dû couper un arbre au bord de l’eau et se demande s’il doit enlever la souche
Rép : M. Martineau répond qu’il est obligatoire de laisser la souche pour aider à contrôler l’érosion et pour être conforme avec la réglementation municipale
- 8) M. Michel Julien (99) mentionne que les plantes aquatiques sont plus nombreuses avec les années et demande comment freiner la propagation
Rép : M. Martineau répond que l’herbier est plus dense. Les causes sont notamment la température de l’eau, l’accumulation de sédiments, etc. Il souligne l’importance de corriger les bandes riveraines non conformes. Il est interdit d’enlever les sédiments dans le lac.

5. Communications

M. Desrosiers énumère les différentes actions réalisées en 2024 et au début de 2025. Il parle notamment de l’envoi d’une infolettre mensuelle, du lancement d’un babillard électronique privé et de la mise en marche du projet de causeries/formations.

Mme Claudine Archambault, administratrice du babillard électronique privé, explique les grandes lignes du fonctionnement.

6. Chemin et travaux publics

M. Martineau énumère les travaux réalisés sur le chemin en 2024:

- Colmatage des trous (Avril) (équipe de 3 bénévoles)
- Mise en place de 4 voyages de pierre du côté est (Mai)
- Déchiquetage des branches en juin par l’équipe de bénévoles des travaux publics (Juin)
- Mise en place de 8 voyages de pierre (Septembre)

- Nivellement et compactage du chemin (Mai et septembre)
- Coupe du roseau commun (Juillet) (équipe de 4 bénévoles)
- Enlèvement des feuilles en bordure du chemin-Automne (1 bénévole)
- Achat d'un voyage de pierre concassée pour les trous
- Ajout de 10 panneaux de limite 30 Km/h (Novembre) (4 bénévoles)
- Abaissement des bancs de neige (2 reprises) à l'entrée est (Hiver 2025)

M. Martineau annonce la nomination de M. Philippe Lussier au poste de chef d'équipe pour les travaux publics. M. Lussier s'est présenté et a expliqué en quoi consistait son rôle.

Questions/Commentaires:

- 1) M. John Burn (197) mentionne que malgré l'installation de panneaux, certaines personnes continuent de circuler plus rapidement que la limite indiquée

Rép: M. Desrosiers mentionne qu'un indicateur de vitesse coûte entre 3000\$ et 6000\$. Il mentionne également que l'ACLM ne peut faire la loi, ni la municipalité car c'est un chemin privé. La sensibilisation peut être faite par les membres sur le chemin. Les dos d'âne sont possibles mais il y a des contraintes

- 2) Un membre demande si l'association est suffisamment assurée en cas de blessures (présence de vélo, piétons)

Rép : Les couvertures seront analysées à l'automne 2025. Cependant, nous sommes liés par les assurances pour OBNL

Mme Anne-Marie Williams (59) suggère d'installer des pancartes « à vos risques » pour les personnes qui utilisent le chemin

- 3) M. Alain Noreau (179) demande quelle est la procédure pour dénoncer le manque d'entretien des boîtes aux lettres

Rép : M. Martineau répond que l'entretien des boîtes aux lettres relève de Postes Canada

- 4) M. Yvon Morin (75) demande si, dans le plan d'action 2025, l'association prévoit procéder à la coupe d'arbres qui risquent de tomber sur les fils et provoquer des pannes d'électricité

Rép : M. Martineau répond que c'est prévu dans le plan d'action mais que nous devons faire des démarches auprès de la municipalité pour les aviser

- 5) M. John Burn (197) suggère d'ajouter de la terre dans les trous sur le chemin

Rép : M. Martineau répond que ce n'est pas une bonne idée car ça nuit au drainage

7. Bilan financier

Mme Crevier explique que les fonds budgétaires sont catégorisés de la façon suivante :

Budget annuel = Fonds de roulement : tous les montants versés à titre d'avance pour les dépenses communes régulières.

Fonds de réserve : est destiné à couvrir les dépenses exceptionnelles et de maintenir un fonds de réserve équivalant à 50 % des cotisations annuelles.

Fonds de cotisation spéciale : est destiné à couvrir le paiement de dépenses dépassant les dépenses annuelles (ex: Portrait du lac).

Mme Crevier présente ensuite le bilan financier en date du 30 avril 2025. (Voir Rapport financier en annexe)

L'exercice financier 2024-2025 s'est soldé par un léger surplus de 3 428 \$. Ce surplus vient du fait que certains travaux d'entretien du chemin ont été effectués par l'équipe de bénévoles.

Mme Crevier explique que le surplus sera transféré au fonds de réserve afin d'obtenir l'équivalent de 50% des cotisations annuelles (tel que décrit plus haut dans les définitions).

Mme Crevier ajoute que 90% du montant des cotisations est attribué à l'entretien du chemin.

Pour l'exercice 2025-2026, nous prévoyons un surplus de 2 344 \$. (Voir Rapport financier en annexe)

Afin de maintenir la bonne gestion du fonds de roulement et du fonds de réserve, le Conseil recommande d'adopter les résolutions suivantes :

Résolution 25-42

Considérant l'augmentation des coûts de vie mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) et afin de rebâtir le fonds de réserve de l'Association, il est résolu de hausser la cotisation annuelle à 655 \$ pour les habitations, à compter de 2026-2027. Il est également résolu de hausser la cotisation annuelle à 80 \$ pour les terrains vacants, à compter de 2026-2027.

La résolution a été proposée par Mme Linda Crevier (127) et appuyée par M. Michel Julien (99). Adoptée à la majorité (1 seul vote contre).

Résolution 25-43

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux majeurs sur la route, il est résolu à compter de 2026-2027, d'ajouter une cotisation spéciale de 30 \$ à payer par chaque membre possédant une propriété bordant le chemin commun.

La résolution a été proposée par Mme Linda Crevier (127) et appuyée par M. Tony Porowski (61). Adoptée à la majorité (1 seul vote contre).

Questions/Commentaires:

1) M. Mariusz Suchorski (171) mentionne qu'il aimerait que le budget soit distribué en format papier lors de l'AGA

2) M. Glenn Hewus (77) demande s'il y a des litiges actifs contre l'association

Rép : La réponse est non

3) Mme Claudine Archambault demande pourquoi on maintient le montant de 19 000 \$ pour l'entretien du chemin alors que le coût est de 15 000 \$ en 2024

Rép : Mme Crevier répond que c'est grâce au travail des bénévoles que nous avons économisé en 2024. Cependant, il est important de maintenir le montant de 19 000 \$ pour réaliser le plus de projets possibles, avec l'aide des bénévoles

8. Élection du conseil d'administration

M. Desrosiers informe l'assemblée qu'il y a un poste à pourvoir cette année. Mme Boissonneault quitte son poste au sein du Conseil.

Les cinq autres membres actuels du Conseil ont accepté de siéger pour une autre année.

Mme Diane Séguin (151) propose que Mme Claudine Archambault (113) se joigne au Conseil pour la prochaine année, appuyée par Mme Anne Boissonneault (35).

M. Jean Venne (57) propose l'élection du Conseil, appuyé par M. Yvon Morin (75). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration 2025-2026 :

Claudine Archambault (113)

Linda Crevier (127)

Claude Desrosiers (51)

Marcel Martineau (35)

Diane Séguin (151)

David Tracy (87)

9. Levée de l'assemblée

Mme Anne Boissonneault (35) propose la levée de l'assemblée, appuyée par M. Jean Couture (32). La séance a pris fin à 12h15.

Claude Desrosiers, président

Diane Séguin, secrétaire